

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

à 18h00

N°ordre 5
N° identifiant 2022-0106

Titre Désignation des membres du Conseil municipal dans divers organismes - Modification

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY
Date de la convocation 26/09/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.
Action sociale
Aménagement de l'espace
Economie_enseignement_superieur
Enfance - Jeunesse
Lycées et collèges
Moyens

Membres en exercice	0	
Quorum	27	

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
---------	---	----------------	-------------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique
------------------	--

Il convient de mettre à jour des désignations de représentants suite à :

- 1) la modification de la représentation de la ville de Poitiers à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la Société d'équipement du Poitou (Sep)
- 2) le renouvellement du Conseil d'administration d'Audacia
- 3) le renouvellement du Conseil de l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Lettres et langues
- 4) la restitution de ses délégations par Mme Lisa BELLUCO, qui a été élue députée aux dernières élections législatives
- 5) la prise de participation de la ville de Poitiers à la Société publique locale (SPL) Poitou aménagement
- 6) l'adhésion à l'association Démocratie ouverte.

Il vous est proposé de désigner les représentants selon les annexes jointes.

Madame la Maire informe l'assemblée que selon l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination ou à la proposition, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après examen de ce dossier, le Conseil municipal décide :

- **à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination ou à la proposition**
- **conformément aux articles L. 2121-33 et L. 2122-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de désigner des représentants pour représenter la collectivité au sein des organismes selon les annexes ci-jointes.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	5.3
Nomenclature Préfecture	Designation de representants